

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 97 (1988)
Heft: 8-9

Artikel: Méconnu même au sein de l'armée
Autor: Pickel, Roland
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682040>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SERVICE CROIX-ROUGE

Entretien avec le médecin-chef ad intérim

Méconnu même au sein de l'armée

Pour la première fois le 24 juin dernier, lors d'une cérémonie de promotion de membres du Service Croix-Rouge, le Chef du Département militaire fédéral était présent: un signe de la part du DMF de la volonté de faire quelque chose pour le SCR? Actio a posé la question au médecin-chef et chef du Service Croix-Rouge ad intérim, Roland Pickel.

«Actio»: Monsieur Pickel, 7800 femmes provenant des professions soignantes devraient aujourd'hui être actives au sein du Service Croix-Rouge. Or les effectifs atteignent tout juste 3300. Face aux difficultés de recrutement que l'on observe depuis des années, ce chiffre de 7800 n'est-il pas irréaliste?

Roland Pickel: Début 1983, l'Office fédéral des affaires sanitaires de l'armée a porté de 6625 à 7800 l'effectif des membres du Service Croix-Rouge à la suite de la nouvelle organisation du Service sanitaire des Armées entraînant la dissolution des colonnes Croix-Rouge masculines. Bien sûr, on n'était pas sans inquiétude à l'époque, mais on restait résolument optimiste en pensant qu'il suffirait de faire un effort de propagande en faveur du Service Croix-Rouge pour recruter plus de femmes.

A-t-on songé à abaisser une nouvelle fois le chiffre des effectifs fisés?

Non. Ce serait une erreur. Nous avons besoin de ces femmes. On pourrait tout au plus imaginer de remplacer un certain nombre d'entre elles par des soldats d'hôpital pour compenser le déficit des effectifs. A la différence de leurs homologues de volées plus anciennes, les soldats d'hôpital suivent depuis quelques années une école de recrues particulière et sont ainsi plus qualifiés. Pour les fonctions supérieures et pour des effectifs plus importants, cette solution ne serait envisageable qu'en acceptant de sacrifier à la qualité de l'engagement.

Afin de résoudre au moins en partie le problème du déficit des effectifs, on envi-

sage de s'adresser à une autre classe d'âge: les femmes de 25 ans et plus. A-t-on déjà quelques expériences de recrutement des femmes de cet âge?

Dans les écoles de recrues du Service Croix-Rouge nous avons déjà eu des femmes d'un âge supérieur à 25 ans. En général, elles accomplissent leur travail d'une manière remarquable et faisaient preuve d'une grande motivation.

Quand la campagne de recrutement commencera-t-elle et quelle forme prendra-t-elle?

Elle débutera le 5 septembre prochain sous la forme d'un supplément richement illustré à un hebdomadaire paraissant dans les différentes régions de notre pays et en trois langues. A la fin de l'article, les lecteurs auront la possibilité de commander une vidéo. Les personnes intéressées seront invitées à s'inscrire pour être convoquées à une séance d'information donnée à de petits groupes par une SCR.

S'est-on fixé comme objectif d'atteindre un certain nombre d'engagements?

Non, cela serait illusoire.

A-t-on déjà songé à mobiliser les sections de la Croix-Rouge suisse pour les campagnes de recrutement?

Certainement! Il faut reconnaître toutefois que beaucoup de sections n'en voient pas aujourd'hui la nécessité. Autrement, il en allait autrement. Les colonnes Croix-Rouge étaient patronnées par des sections, qui souvent étaient très engagées et entretenaient des liens solides avec elles comme avec le Service

sanitaire de l'armée. Une telle organisation serait envisageable avec les détachements Croix-Rouge. Quelqu'un au sein de la section devait prendre alors l'initiative. Des membres du Service Croix-Rouge ont eu dernièrement l'occasion de participer à l'assemblée générale de deux sections, Bienne-Seeland et Berne-Mittelland. Leur présence fut très bien reçue. Selon moi, le Secrétariat central devrait confronter avec plus d'insistance les sections au problème du Service Croix-Rouge, afin que ces dernières se rendent compte que réside en une tâche importante pour elles.

Selon l'article 6 des Statuts de la Croix-Rouge suisse, notre institution doit apporter son soutien à l'ensemble du service sanitaire coordonné; elle doit donc aussi recruter le personnel de santé pour le domaine de la santé publique et pour la protection civile. N'est-elle pas ainsi amenée à servir trois maîtres à la fois? Comment résoudre ce problème?

Cette situation existe effectivement. Récemment, un rapport à ce sujet constatait l'existence d'une situation de concurrence dans le recrutement pour le service volontaire féminin nuisible à la Confédération. Il faut cependant garder à l'esprit que le service sanitaire de la protection civile connaît autant de problèmes de recrutement auprès des femmes que le Service Croix-Rouge. Mais face à la situation qui prévaut au sein du SCR, il serait souhaitable de faire plus d'efforts qu'il n'en est fait actuellement.

Aux termes de l'Ordonnance sur le Service Croix-Rouge, les membres du Service Croix-Rouge seront recrutés et formés avec la participation de la CRS. Que fait l'armée en matière de propagande?

L'un des grands problèmes auxquels nous sommes confrontés est que le Service

Croix-Rouge – à l'inverse du Service féminin de l'armée – est très mal connu au sein de l'armée, et même jusque dans les rangs du Service sanitaire de l'armée. Bien sûr, on le connaît dans les détachements d'hôpitaux mais certainement pas dans la troupe et même auprès des médecins. Si le SCR était mieux connu, il le serait automatiquement au sein de la population et cela aurait des conséquences positives sur le recrutement. La Croix-Rouge suisse a plus d'une fois attiré l'attention de l'armée sur ce problème.

La présence du Conseiller fédéral Arnold Koller lors de la cérémonie de promotion de 64 nouveaux officiers et sous-officiers du SCR le 24 juin dernier à Moudon doit-elle être considérée comme un signe de la volonté du Département militaire fédéral de faire plus pour le Service Croix-Rouge?

Disons que cette présence doit être considérée comme une manifestation de bonne volonté vis-à-vis du Service Croix-Rouge. Le chef du département doit s'occuper davantage du Service Croix-Rouge à la suite de la demande de la commission militaire du Conseil national d'un état de situation dans les hôpitaux militaires face à la pénurie d'effectifs du SCR.

Voyons le problème de la formation: quelle est l'étendue de la responsabilité de la CRS dans ce domaine?

Nous sommes là au cœur du

problème. La situation actuelle est à mon sens totalement insatisfaisante. Bien que l'article 3 de l'Ordonnance sur le Service Croix-Rouge stipule que «le médecin-chef de la Croix-Rouge... dirige l'instruction de base et des cadres...», dans le dernier domaine de l'instruction des cadres, cette disposition n'est plus appliquée depuis 1978. A cette époque, et pour la première fois la fonction de médecin-chef devint un poste à plein-temps et non plus à temps partiel comme auparavant. Et, dans le même temps, on confiait la direction des écoles à un officier de milice. Le médecin-chef voit donc sa fonction réduite à une seule tâche et n'est pas en mesure de suivre les membres du SCR dans leur travail. Il faut que le médecin-chef de la Croix-Rouge soit effectivement responsable de l'instruction de base et des cadres – bien entendu «selon les Directives du médecin-chef de l'armée» comme le stipule également l'Ordonnance du Service de la Croix-Rouge. Il peut ainsi avoir la vue d'ensemble et vérifier comment l'instruction est mise en œuvre dans la pratique. Je suis persuadé qu'une solution dans ce domaine pourra être trouvée avec le nouveau médecin-chef de l'armée. Il faut dire en outre que la manière dont est donnée l'instruction est tout à fait satisfaisante et est bien reçue notamment par les élèves des écoles.

Beaucoup d'hommes apprécient le service militaire

comme changement à leur vie quotidienne. Pour les membres du Service Croix-Rouge, il n'en est pas de même. Une présentation plus attractive de l'instruction ne pourrait-elle pas faciliter le recrutement? Par exemple en l'intégrant dans la perspective d'une formation continue?

Votre première constatation n'est pas tout à fait juste. De nombreux membres du SCR apprécient leurs journées de service comme un «changement». Nous avons des femmes qui proviennent de tous les horizons professionnels, même si les professions soignantes sont majoritairement représentées. En ce qui concerne la formation continue, elle est déjà incontestablement un aspect essentiel du SCR. Les membres du SCR apprennent à soigner avec un matériel plus rudimentaire et dans des situations très différentes de celles auxquelles elles sont confrontées dans leur vie quotidienne, comme par exemple les situations d'urgence suite à une catastrophe. Elle acquièrent ainsi une formation qui leur servira autant dans leur vie professionnelle que dans leur vie de tous les jours, en matière d'instruction et de commandement par exemple. De nombreux membres du SCR apprécient cette occasion de développer leur personnalité que leur fournit le Service Croix-Rouge.

Vous dirigez le Service Croix-Rouge à titre intérimaire. Lorsque votre prédé-

cesseur, à bout de deux années et demi de service, a quitté la CRS, la CRS s'est posée la question de savoir si la position et la fonction actuelles du médecin-chef de la Croix-Rouge étaient toujours adaptées à leur époque. Un groupe de travail examine actuellement cette question. Quelle solution voyez-vous à ce problème?

Je dois d'abord préciser que je ne suis pas membre de ce groupe de travail. Pour répondre à votre question, plusieurs solutions sont envisageables. On peut limiter la fonction du médecin-chef de la Croix-Rouge à la direction du SCR. A mon avis, il n'y aurait alors plus besoin d'un médecin pour remplir cette charge. Un chef du SCR suffirait et ce poste serait alors très certainement occupé par une femme. Le cas échéant, il faudrait se poser la question de savoir s'il ne serait pas souhaitable de supprimer le poste de Chef du Service de la Croix-Rouge, occupé traditionnellement par une femme.

En revanche, si l'on opte pour le maintien de la fonction de médecin-chef, il faut alors lui attribuer deux ou trois fonctions complémentaires, comme c'est le cas aujourd'hui. J'imagine qu'un homme décidé à assumer pleinement sa fonction ne sera pas occupé à plein-temps par le Service de la Croix-Rouge. Le médecin-chef devrait continuer à s'occuper du sauvetage. Le SCR et le sauvetage sont des domaines très voisins: celui qui s'intéresse au Service Croix-Rouge sera également amené à s'intéresser au domaine du sauvetage, un domaine qui prendra de l'importance au sein de la CRS avec l'ouverture du centre de Nottwil.

N'est-il pas temps qu'une femme prenne la tête du Service Croix-Rouge?

Si le SCR n'est plus dirigé par un médecin, cette fonction

Roland Pickel, médecin-chef de la CRS ad intérim est colonel des troupes sanitaires et chef de section au sein de l'Office fédéral des affaires sanitaires de l'armée. De 1975 à 1978, il a déjà assumé la fonction de médecin-chef ad intérim.

devrait être sans aucun doute confiée à une femme. Je ne vois pas qui d'autre pourrait l'assumer. Dans le cas où le poste est maintenu, je ne connais pas de femme qui soit actuellement au bénéfice d'une formation militaire suffisante. Je crois que ce n'est pas faire injure aux femmes médecins que d'affirmer cela. Une situation qui peut toutefois changer du jour au lendemain. Il en va de même en matière de sauvetage: je ne connais pas de femme jouant un rôle de premier plan dans ce domaine et qui serait intéressée par le poste. Là encore, la situation peut changer peut-être en l'espace de quelques années.

Il est toutefois acquis que le poste de Chef du Service de la Croix-Rouge sera repourvu. Connait-on des noms de candidates possibles?

Il y a des candidates qui entrent en ligne de compte. Mais je ne peux en dire plus pour l'instant.

Selon Mme Ruth Meyer, la présidente du groupe d'étude «Participation de la femme à la défense générale», une fusion du SCR et du Service féminin de l'armée est envisageable. La CRS s'oppose à cette solution. Pourquoi?

Il y a à cela deux raisons: d'abord, le SCR est un service spécifique. Même s'il occasionne beaucoup d'ennuis à la CRS, s'en séparer représenterait une perte pour notre institution comparable à ce qui s'est passé lorsque la CRS a décidé de renoncer aux colonnes Croix-Rouge. Cela signifierait que la Croix-Rouge suisse n'est plus en mesure de remplir l'une des tâches que lui a confiée la Confédération. En plus, nous pensons que les problèmes de recrutement seraient bien plus grands encore si le Service de la Croix-Rouge n'était pas rattaché à la CRS. □



En présence du Conseiller fédéral Arnold Koller, 64 membres du SCR ont été promues officiers et sous-officiers (dont 7 majors et 8 capitaines) le 24 juin dernier en l'église St-Stéphane de Moudon (VD). Le médecin-chef de l'armée, le divisionnaire André Huber, a pris part à la cérémonie ainsi que des représentants de l'armée, des autorités et de la Croix-Rouge suisse. (Photo ASL)